

La doctrine sociale de l'Église Des Secrétariats sociaux aux CEAS

En France, on compte une douzaine de Centres d'Étude et d'Action Sociale (CEAS), répartis principalement dans le nord-ouest et le nord-est de la France. Il s'agit d'associations autonomes les unes par rapport aux autres, et de taille et d'envergure différentes. Certaines fonctionnent uniquement avec des bénévoles, mais d'autres emploient des salariés. Les secteurs d'intervention sont très diversifiés. Dans les Pays de la Loire, ils ont en commun de mettre en œuvre un projet s'articulant autour de la diffusion de l'information, de la formation d'adultes, de la recherche appliquée, tant en relation avec l'action sociale que le développement local. Les CEAS ont pour origine les Secrétariats sociaux du début du XX^e siècle, qui étaient très proches de l'Église. Quand on évoque les origines des Secrétariats sociaux, on dit d'une façon très vague qu'ils sont issus de la « doctrine sociale de l'Église ». Et on cite souvent l'encyclique *Rerum novarum*⁽¹⁾.

Le CÉAS de la Mayenne a été créé en 1978. Un Secrétariat social aurait existé autrefois à Laval, mais nous n'avons connaissance d'aucun document y faisant référence. Par contre, des CEAS sont également implantés en Sarthe et en Vendée, et tous les deux sont effectivement issus d'un Secrétariat social.

Dans une approche historique sur les Secrétariats sociaux et les CEAS, nous allons essayer de mieux cerner les liens qui ont pu les unir à l'Église. Nous analyserons notamment l'activité de ces associations en relation avec la doctrine sociale de l'Église.

Avant 1918 : le Secrétariat social de Marius Gonin

1) Approche historique

À la fin du XIX^e siècle⁽²⁾, des « comités » ont pour but d'assurer la propagande du journal *La Croix*. Ces comités de propagande sont particulièrement dynamiques dans le sud-est de la France. Une revue, *La Chronique des Comités du Sud-Est*, assure un lien entre ces différents groupes. Cette revue a pour animateurs Marius Gonin et Victor Berne.

Les Comités du sud-est ressentent les limites de leur action de propagande et pour l'élargir, ils créent un « Secrétariat ». Une organisation très structurée est imaginée : un Secrétariat régional établit une coordination entre différents Secrétariats départementaux qui coordonnent eux-mêmes des Comités de communes.

Les buts restent assez flous. Il s'agit de « s'occuper avec activité et dévouement de tout ce qui touche de près ou de loin aux intérêts du pays »⁽³⁾.

Cette démarche s'inscrit dans la ligne de l'encyclique sociale *Rerum novarum*, mais avec un souci d'approfondir ce message par l'expérimentation et l'action, et pas seulement d'en diffuser le texte⁽⁴⁾.

Par la suite, *La Chronique des Comités du Sud-Est* rompt ses liens avec *La Croix* et devient *La Chronique sociale*. Parallèlement, le « Secrétariat » devient le « Secrétariat d'Action sociale », puis le « Secrétariat social » en 1902. Grâce à sa revue, à d'autres publications et à des groupes d'études, le « Secrétariat » du sud-est commence à prendre véritablement corps.

L'activité d'éducation est prioritaire. Des conférences sur des thèmes très variés sont organisées. Le Secrétariat joue également le rôle d'un service de renseignements à l'usage du public. Il anime diverses campagnes : pour la célébration publique de la fête de Jeanne d'Arc, pour le repos de l'après-midi du samedi, pour la fondation des jardins ouvriers, etc. D'autres campagnes visent à l'implantation des syndicats agricoles dans les communes, à la constitution de caisses de crédit rural...

D'année en année, sous l'impulsion de Marius Gonin, le Secrétariat social développe ses activités. À la veille de la Première Guerre mondiale, il comporte trois grandes sections, elles-mêmes se subdivisant en sous-sections.

Les deux premières sections concernent l'assistance et la prévoyance sociales, l'action professionnelle et l'organisation sociale, l'action économique, tant pour les

(1) – Encyclique promulguée le 15 mai 1891 par le pape Léon XIII et relative à la condition des ouvriers (charte du catholicisme social).

(2) – La principale source utilisée pour ce chapitre est l'introduction de Joseph Folliet à la brochure d'Henri Théry, *Vingt années difficiles : les Secrétariats sociaux entre 1947 et 1967*.

(3) – Ibid. (p. 2).

(4) – Gérard Masson, avec la collaboration de Paul Coulon, *Trois associations pour le développement social ou local*, Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA), CÉAS de la Mayenne et Fondation pour la Recherche sociale (FORS), 1988 (p. 10).

institutions sociales urbaines (première section) que rurales (deuxième section). Les missions de chaque sous-section recouvrent les grands problèmes contemporains de l'époque. Les mutuelles et les coopératives, en plein développement, offrent un cadre pour apporter des réponses aux questions du moment relatives aux assurances, à la production, à la consommation, etc.

La troisième section s'attache à l'enseignement et la propagande. Elle inclut l'apologétique⁽⁵⁾, les conférences et les groupes d'études, l'action des consommateurs et même les sociétés de gymnastique (survivances du passé, qui seront assez rapidement transférées à d'autres structures). La propagande, qui tenait une place importante, portait à la fois sur les idées (essentiellement la pensée sociale de l'Église qu'il fallait faire connaître et accepter) et sur les institutions que l'on souhaitait développer.

Ainsi, au fur et à mesure, le Secrétariat social évolue, se fixant de nouveaux objectifs, affinant ses moyens d'action, ses méthodes. Pour Marius Gonin, le Secrétariat social est à la fois un foyer d'études sociales, un centre de documentation, un office de propagande, un organisme d'action, un agent de coordination et plus tard, il parlera même de « syndicat d'initiatives »...

L'expérience de Marius Gonin ne reste pas longtemps isolée. De nombreux Secrétariats sociaux sont créés en France entre 1910 et 1914. On en compte quinze à la fin de la Guerre, trente-deux en 1920. Une Union nationale des Secrétariats sociaux (UNSS) est créée en 1921⁽⁶⁾...

2) Références à la doctrine sociale de l'Église

Durant cette période des origines, quels étaient les liens – institutionnels et idéologiques – entre l'Église et les Secrétariats sociaux ?

Au niveau institutionnel, les Secrétariats sociaux occupent une position difficile à situer. Ils dépendent moins des autorités ecclésiastiques que les mouvements d'action religieuse (apostolat, charité, entraide) et que les mouvements d'action catholique ou missionnaire. Cependant, ils semblent tout de même plus proches de l'Église que les confédérations syndicales ou les partis politiques d'inspiration chrétienne.

Il faut souligner que l'initiative de la création d'un Secrétariat social revient généralement à des laïcs. Les Secrétariats sociaux ont leurs aumôniers, mais ceux-ci sont plus des « conseillers spirituels et théologiques » que des « directeurs ecclésiastiques ».

Au niveau idéologique, les Secrétariats sociaux sont nés spontanément. Ils ne sont en aucun cas une construction issue de quelque théorie ou doctrine. Ils sont les réponses d'hommes qui ont ressenti la nécessité d'agir sur leur société.

Cependant, dans leur action, les Secrétariats sociaux s'inspirent des principes de la philosophie chrétienne, et notamment de l'encyclique *Rerum novarum*.

Non seulement ils s'en inspirent, mais ils la font connaître et ils l'expliquent. La pensée pontificale est ainsi prolongée tant par une réflexion intellectuelle que par l'expérience de l'action.

Lorsque l'encyclique *Rerum novarum* reste vague – sur le syndicalisme par exemple –, les Secrétariats sociaux n'hésitent pas à s'engager. Ils ont parfois devancé les prises de position doctrinales. Dans un certain sens, en tant que précurseurs, ils ont souvent facilité l'élaboration de la doctrine.

***Rerum novarum* : l'Église s'intéresse à autre chose que la spiritualité**

L'Encyclique du pape Léon XIII (1891) a plus que déconcerté parce qu'elle était novatrice vis-à-vis des mentalités de la fin du XIX^e siècle. On concevait encore difficilement que l'Église s'occupe de domaines non strictement spirituels. Or, Léon XIII réagit vigoureusement contre le capitalisme abusif (rappel sur la destination universelle des biens de la terre, rappel de la dignité de chaque homme et de la nécessité de la justice sociale). Il met aussi en garde, de façon un peu prophétique, contre les dangers du socialisme marxiste.

Ainsi, très concrètement, il condamne la cupidité de la bourgeoisie, la concentration des richesses entre les mains « *d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates* », et aussi la prétention des socialistes marxistes à vouloir supprimer la propriété. Il y voit un remède pire que le mal. Le pape dénonce également le travail des enfants et les horaires excessifs. Il condamne les patrons qui versent des salaires insuffisants...

D'une portée considérable, *Rerum novarum* conduit les chrétiens à multiplier les œuvres, associations et syndicats...

⁽⁵⁾ – Partie de la théologie qui a pour objet de montrer la crédibilité rationnelle et historique de la foi chrétienne.

⁽⁶⁾ – Ibid (p. 12).

1918-1968 : crise de croissance et nouvelle génération

1) Approche historique

Juste avant la Première Guerre mondiale, le réseau lyonnais de Marius Gonin s'est progressivement étendu à travers la France. À une époque où tout était à créer sur le plan social, les Secrétariats sociaux ont accompli une œuvre de coordination entre les différents organismes existants. Ils les renseignent, les conseillent, les aident, leur permettent de se rencontrer. Parfois même, ils contribuent à la création de nouveaux organismes...

Bien lancés, les Secrétariats sociaux ont pourtant dû faire face à une grave crise dans les années 1925-1930. Le développement de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) et de la Ligue ouvrière catholique (LOC) va en effet freiner leur développement.

La JOC et la LOC visent l'évangélisation du monde ouvrier jeune et adulte. Dynamiques, se voulant « *ouvriers parmi les ouvriers* », ces deux mouvements ont pour objectif de « *refaire chrétiens nos frères* », en vivant véritablement avec eux.

Cette nouvelle démarche apostologique s'oppose à l'action essentiellement institutionnelle des Secrétariats sociaux qui ont quelque mal à se situer. On assiste alors à des transferts structurels ou individuels vers l'Action catholique spécialisée.

Cette crise mène les Secrétariats sociaux à se remettre en question. Se démarquant de l'action catholique, caritative ou politique, ils s'affichent comme des « *groupes de laïcs œuvrant dans la société civile* »⁽⁷⁾.

Le Congrès national de 1946, juste après la Seconde Guerre mondiale, marque un nouveau départ. C'est l'occasion de confirmer l'adhésion aux objectifs initiaux : « *Orienter les institutions temporelles dans un sens conforme à la doctrine sociale de l'Église* ». On prend également conscience de la complexification de la société. Du coup, de nouvelles exigences apparaissent : « *Être un carrefour de spécialistes en matière économique et sociale* »... « *Être un centre d'études économiques et sociales au service de tous* »... D'où l'importance accordée pendant quelques années à la recherche, qui permettra de mieux comprendre la société pour ensuite mener des actions.

La création, en 1948, du Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES), dans l'orbite de l'UNSS, s'inscrit dans ce souci de spécialisation. Cependant, faute de moyens financiers, le CRES n'a pu tenir ses objectifs initiaux. En 1955, un rapprochement avec les « *Semaines sociales* » permet de relancer les activités de recherche et par la suite, le CRES devient la « *Fondation pour la Recherche sociale* » (FORS)⁽⁸⁾.

Parallèlement, en 1954, la première expérience de formation avec des cadres paysans marque une nouvelle

étape. L'activité « formation » va se développer et aboutir à la création de l'Institut « Culture et Promotion », en 1962, qui constituera progressivement tout un réseau d'associations⁽⁹⁾.

L'amplification de l'action étatique, au détriment de l'action associative, constitue un autre élément déterminant de cette période. Dans ce contexte difficile, les Secrétariats sociaux tendent à responsabiliser l'ensemble des citoyens. Par exemple, à la naissance de la Sécurité sociale et pour limiter sa mainmise, les Secrétariats sociaux œuvrent pour la création de l'Union nationale interprofessionnelle des œuvres sanitaires et sociales (UNIOPSS) qui défend notamment les initiatives et libertés privées.

Outre l'action sanitaire et sociale, l'UNSS a pour grande préoccupation l'avenir des jeunes, leur orientation, leur formation professionnelle. Parmi les centres d'intérêt importants, on trouve ensuite, successivement, le logement, l'aménagement du territoire, le développement social et culturel... Un rapport d'Henri Théry (1968) cite également des réflexions sur la politique, les professions médicales, la famille, des recherches philosophiques ou théologiques sur l'action sociale, les rapports entre l'Église et le monde.

En 1965, une nouvelle page est tournée : les Secrétariats sociaux deviennent « *Centres d'Étude(s) et d'Action sociale(s)* » (CEAS). Le Congrès de Dourdan (1968) constitue une référence qui marque l'évolution de la structure. Quelques mois plus tard, les « *événements de 68* » inscriront cette évolution dans celle, globale, de la société française...

2) Références à la doctrine sociale de l'Église

Au niveau institutionnel, les liens avec l'Église restent étroits. Des locaux sont parfois mis à la disposition des Secrétariats sociaux par la Direction diocésaine des œuvres. Le diocèse, par des subventions, participe aux frais de fonctionnement.

Des aumôniers d'action sociale sont nommés par les évêques, et certains consacrent entièrement leur activité aux Secrétariats sociaux. Ce sont souvent des prêtres ayant reçu une formation sociologique et qui, outre leur rôle de conseiller ecclésiastique, s'occupent d'un secteur précis en relation avec leurs compétences et leur expérience.

La mission de l'aumônier d'action sociale est de faire une application quotidienne de la doctrine sociale de l'Église, à partir de situations concrètes, et d'ainsi la faire progresser. On lui demande également « *de multiplier les rencontres, de favoriser la compréhension entre dirigeants de tous horizons et d'éveiller de solides vocations d'action sociale* ». Enfin, il est le spécialiste des « *problèmes économique-sociaux* » auprès de l'évêque et il est chargé d'assurer l'information sociale du clergé⁽¹⁰⁾.

(7) – Jocelyne Lerouge, « Qui êtes-vous, les CEAS ? », in *Savoir*, n° 395, novembre 1986, UR.CEAS de Lille (p.2).

(8) – Aujourd'hui « FORS Recherche Sociale ». Site Internet : www.fors-rs.com/

(9) – Réseau toujours existant. Les trois CEAS des Pays de la Loire y adhèrent. Site Internet : www.culture-promotion.org/

(10) – *Les Secrétariats sociaux*, anonyme, non daté, ronéotypé, 25 p.

Extraits de l'encyclique

- « À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».
- « Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. (...) Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de Lucre, de ne restituer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. (...) Il est encore défendu aux patrons d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.
Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. (...) D'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines ».
- « Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle »...
- « Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne. (...) Mais dès qu'on a accordé ce qu'il faut à la nécessité, à la bienséance, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres ».

Texte intégral sur le site : http://www.vatican.va/holy_father/leo_xiii/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum_fr.html

En réalité, les choses ne sont pas toujours aussi simples. Les prêtres impliqués dans les Secrétariats sociaux sont souvent considérés comme des marginaux par leurs confrères mêmes⁽¹¹⁾. De plus, les subventions se réduisent jusqu'à disparaître, tout comme les relations directes avec l'Évêché.

Au niveau idéologique, les Secrétariats sociaux « œuvrent dans le sillon de l'Église ». On les rattache au « Mouvement social catholique », qui, à sa manière, travaille « à la réalisation du Royaume de Dieu »⁽¹²⁾.

Rappelons que pour l'Église, cette mission peut se conduire de deux façons, lesquelles s'interpénètrent :

- Par la sanctification des personnes dans la communauté ecclésiale (voie du spirituel). Cela relève de l'entière responsabilité de l'Église qui dispose de tous les moyens nécessaires pour y parvenir (hiérarchie, doctrine, sacrements).
- Par l'Histoire et l'instauration d'un ordre social authentique (voie du temporel). Cette responsabilité est partagée entre l'Église (qui rappelle la finalité surnaturelle de l'Histoire) et les laïcs.

L'action des Secrétariats sociaux peut s'inscrire pleinement dans cette dernière mission de l'Église. En agissant sur les institutions en vue de les rendre plus adaptées à l'évolution de la société, les Secrétariats sociaux participent à la prise en charge de « l'orientation surnaturelle de l'Histoire qui exige, en même temps qu'une ligne maîtresse, une action réaliste, humble, infatigable, afin de remettre dans cette ligne les réalités sociales instables et toujours menacées de dévier »⁽¹³⁾.

Ainsi, la finalité des Secrétariats sociaux n'est pas le temporel en tant que tel, mais il s'agit de supprimer les servitudes qui étouffent la liberté de l'Homme, et donc

sa réponse à la grâce divine. Il s'agit d'élaborer un ordre social authentique et d'orienter l'Histoire vers sa fin surnaturelle.

Parallèlement, par leur dynamisme, les Secrétariats sociaux peuvent apporter au monde le témoignage de la Charité du Christ et de son Église. Il y a en effet une véritable interpénétration entre l'action visant à l'amélioration des institutions sociales et la démarche des catholiques, en Église, s'efforçant de vivre en Jésus-Christ⁽¹⁴⁾.

Seulement, l'application du projet des Secrétariats sociaux nécessite une vue de Foi pour éviter que leur action ne soit « rejetée dans l'ordre des organisations temporelles »... En fait, ils deviennent peu à peu comme des « institutions de la société civile » où se retrouvent catholiques ou non. Tous ne partagent pas une Foi en Dieu. Ils ont malgré tout en commun de croire à la promotion possible de l'Homme. Cette évolution aboutit à la « déconfessionnalisation » progressive des Secrétariats sociaux et CEAS.

Mais avant d'aborder cette nouvelle étape, il convient de revenir sur la perception de la doctrine sociale de l'Église par les militants des Secrétariats sociaux.

En fait, si « diffuser et appliquer la doctrine sociale de l'Église » revient souvent dans le discours des Secrétariats sociaux, le concept reste assez flou. La formule n'est pas toujours comprise. Pour certains, elle fait penser à un ensemble de principes établis par l'Église et destinés à régir les relations avec la société. Il s'agit dans cette perspective d'un « mouvement à sens unique »⁽¹⁵⁾. Un tel contresens, bien entendu, aboutit à une incompréhension et à une attitude de rejet.

Dès lors, la doctrine sociale de l'Église doit plutôt être perçue comme « un effort de l'Église animée par le

⁽¹¹⁾ – Henry Théry, *Vingt années difficiles : les Secrétariats sociaux entre 1947 et 1967*, UN.CEAS, Paris, 73 p. (p. 54).

⁽¹²⁾ – *Les Secrétariats sociaux*, op. cit.

⁽¹³⁾ – *Les Secrétariats sociaux*, op. cit.

⁽¹⁴⁾ – Henry Théry, op. cit., p. 12.

⁽¹⁵⁾ – Henry Théry, op. cit., p. 12.

Dieu d'Amour pour accueillir les questions que se posent les hommes dans l'organisation de la vie collective, y déceler les signes du temps et actualiser à leur endroit la Parole du Seigneur » ⁽¹⁶⁾.

Un effort de réflexion et d'élucidation n'a pas toujours été entrepris. Somme toute, une juste perception de la doctrine sociale de l'Église n'a pas été si fréquente.

À la décharge des Secrétariats sociaux, le réseau fonctionne de façon souple, décentralisée, avec des groupes autonomes. Les Secrétariats sociaux ne sont en aucun cas un mouvement hiérarchisé, encadré, dirigé par le sommet.

Ce mode de fonctionnement a favorisé un certain pluralisme. Du coup, il a laissé libre cours à des interprétations divergentes quant au champ et au sens de l'action.

Depuis 1968, une prise de distance par rapport à l'Église

Ces quarante dernières années sont marquées par deux évolutions importantes, l'une concernant les structures et l'autre les références idéologiques ⁽¹⁷⁾.

Au niveau des structures, l'époque de l'« Union nationale » avec ses groupes locaux est révolue. Un clivage s'est opéré entre d'une part l'UN.CEAS et d'autre part les organismes qui en sont issus comme Culture et Promotion ou la FOR.S. À un moment, en France, il y a eu un réseau « CEAS » et un réseau « Culture et Promotion ». Les CEAS adhèrent à l'un et à l'autre, ou bien à un seul des deux réseaux.

Quant aux mutations idéologiques, on a assisté à un effacement de la référence à l'Église. Cet effacement a été plus lent à s'opérer pour l'UN.CEAS, mais il n'en a été pas moins réel.

De nombreux militants des CEAS sont sûrement des « chrétiens convaincus », mais la présence en titre

d'aumônier a disparu dans les équipes, de même que toute référence explicite à l'Évangile ou à l'Église.

Cette « déconfectionnalisation » est également contemporaine de « Vatican II » qui redéfinit le rapport de l'Église au monde. Dès lors, elle ne se définit plus comme ayant des solutions pour les problèmes économiques, sociaux, etc., ce qui modifie totalement la conception d'une doctrine sociale de l'Église ⁽¹⁸⁾.

Cette évolution récente des CEAS n'empêche pas une tentative de généralisation sur l'histoire quasiment centenaire des relations des Secrétariats sociaux et CEAS avec l'Église.

Ce qui ressort tout d'abord, c'est la position originale de ces structures par rapport à l'Église ⁽¹⁹⁾ : celle-ci a apporté son soutien aux Secrétariats sociaux et aux CEAS, mais sans que soit instituée une dépendance directe. Les Secrétariats sociaux bénéficient des services d'un aumônier nommé par l'évêque, mais ce prêtre fait partie de l'équipe, avec les autres chrétiens laïcs, et son statut ne lui confère théoriquement qu'une autorité spirituelle.

Parfois, les Secrétariats sociaux sont même tellement en marge de l'Église catholique qu'ils ont de la peine à se faire reconnaître.

Un autre élément de continuité est la place privilégiée de la référence à la doctrine sociale de l'Église. Son enseignement est inclus dans la formation des militants. Dans les faits, on retrouve cette « inspiration » dans la préférence accordée aux solutions mutualistes par rapport aux solutions étatistes (dans le domaine de la protection sociale par exemple), ou encore au refus de dresser des catégories sociales contre d'autres ⁽²⁰⁾. On pourrait citer bien d'autres applications pratiques.

Aujourd'hui, toute référence explicite à l'Église ou même à l'Évangile a complètement disparu de la présentation des activités des CEAS ⁽²¹⁾. Le mouvement est complètement indépendant par rapport à l'Église. Ce qui n'exclut pas que des CEAS puissent recruter des adhérents ou des permanents qui soient chrétiens et qui s'engagent en tant que tels, à titre personnel, dans le cadre d'autres structures.

⁽¹⁶⁾ – Henry Théry, op. cit., p. 12.

⁽¹⁷⁾ – Gérard Masson, op. cit., p. 18.

⁽¹⁸⁾ – Gérard Masson, op. cit., p. 87.

⁽¹⁹⁾ – Ibid. p. 83.

⁽²⁰⁾ – Ibid. p. 84.

⁽²¹⁾ – Ibid. p. 98.